

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Administration Générale

REF : DAJDAAG2014051

Signataire : ABW/PC

OBJET : Désignation des représentants du conseil municipal auprès du Centre d'Arts Plastiques d'Aubervilliers (CAPA) Camille Claudel

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Centre d'Arts Plastiques d'Aubervilliers (CAPA) Camille Claudel, plus particulièrement les articles 8 et 5 ;

Considérant que le CAPA est une association aubervillarienne qui forme au (dessin, peinture, photographie, sculpture) où l'on peut s'initier ou se perfectionner dans une ou plusieurs disciplines de son choix ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

DESIGNE deux représentants du conseil municipal pour siéger au conseil d'administration du Centre d'Arts Plastiques d'Aubervilliers (CAPA) Camille Claudel :

- Mme Magali CHERET
- Mme Claudine PEJOUX

L'adjoint délégué

Mme Leïla TLILI



Reçu en Préfecture le 23/05/2014
Publié le 23/05/2014
Certifié exécutoire le 23/05/2014

L'adjoint délégué

Mme Leïla TLILI

